

Dossier : 2008-1648(IT)I

ENTRE :

SCOTT HARVEY,

appellant,

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

intimée.

[TRADUCTION FRANÇAISE OFFICIELLE]

---

Devant : L'honorable juge suppléant D. W. Beaubier

Comparutions :

Avocat de l'appelant :

M<sup>e</sup> William L. Mouris

Avocat de l'intimée :

M<sup>e</sup> Gregory Perlinski

---

### **ORDONNANCE**

Il a été mis fin aux appels interjetés à l'encontre des nouvelles cotisations établies à l'égard de l'appelant en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les années d'imposition 2004 et 2005, conformément à l'avis de désistement qui a été produit le 5 juin 2009.

Signé à Edmonton (Alberta), ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2009.

« D. W. Beaubier »

\_\_\_\_\_  
Juge suppléant Beaubier

Traduction certifiée conforme  
ce 27<sup>e</sup> jour d'août 2009.

Alya Kaddour-Lord, traductrice

Référence : 2009 CCI 308

Date : 20090605

Dossier : 2008-1648(IT)I

ENTRE :

SCOTT HARVEY,

appellant,

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

intimée.

[TRADUCTION FRANÇAISE OFFICIELLE]

### **MOTIFS DE L'ORDONNANCE**

#### **Le juge suppléant Beaubier**

[1] Vu que M<sup>e</sup> Gregory Perlinski, avocat de l'intimée, a comparu devant la Cour; vu que le représentant de l'appelant, M. Dale Somerville, C.A., a aussi comparu, informant la Cour que l'appelant avait retenu les services de M<sup>e</sup> William Mouris, avocat, dont le cabinet est situé au 201, 97<sup>e</sup> Rue, bureau 4104 A, Edmonton (Alberta) T6E 5Y6, téléphone : 780-414-6080, afin de le représenter devant la Cour; et vu que M<sup>e</sup> Mouris a comparu, la Cour a entendu M<sup>es</sup> Perlinski et Mouris. Vu leur recommandation voulant que l'affaire soit réglée par voie administrative, l'audience a été ajournée au 5 juin 2009, à 9 h 15, à Edmonton, en Alberta.

Par conséquent, la Cour ordonne que l'adresse de l'appelant aux fins de signification soit la suivante : M<sup>e</sup> William Mouris, avocat, 201, 97<sup>e</sup> Rue, bureau 4104 A, Edmonton (Alberta) T6E 5Y6.

[2] À la reprise de l'audience le 5 juin 2009, à 9 h 15, les parties ont déposé un avis de désistement.

Signé à Edmonton (Alberta), ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2009.

« D. W. Beaubier »

---

Juge suppléant Beaubier

Traduction certifiée conforme  
ce 27<sup>e</sup> jour d'août 2009.

Alya Kaddour-Lord, traductrice

RÉFÉRENCE : 2009 CCI 308

N<sup>o</sup> DU DOSSIER DE LA COUR : 2008-1648(IT)I

INTITULÉ : Scott Harvey et Sa Majesté la Reine

LIEU DE L'AUDIENCE : Edmonton (Alberta)

DATE DE L'AUDIENCE : Les 3 et 5 juin 2009

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : L'honorable juge suppléant D. W. Beaubier

DATE DE L'ORDONNANCE : Le 5 juin 2009

COMPARUTIONS :

Avocat de l'appelant : M<sup>e</sup> William L. Mouris  
Avocat de l'intimée : M<sup>e</sup> Gregory Perlinski

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Pour l'appelant :

Nom : William L. Mouris  
Cabinet : William L. Mouris Professional Corp.

Pour l'intimée :

John H. Sims, c.r.  
Sous-procureur général du Canada  
Ottawa, Canada